



succession, droit des héritiers sur les biens

Par **den's**, le 14/12/2019 à 08:01

Bonjour

Mon père est décédé il y a quinze jours. Vivant loin (La Réunion) , ma soeur s'est occupée de toutes les formalités. Nous avons rendez vous chez le notaire en janvier, et pour ma part je rentre en métropole fin décembre. C'était moi et ma compagne qui nous occupions de mon père depuis des années et j'aurai aimé retourner dans la maison en décembre, non pour prendre quoique ce soit, mais parce que j'ai besoin de retrouver les lieux dans lesquels j'ai passé tant de temps. Ma soeur m'a dit que la maison serait fermée et que seule elle et mon fr-
re auraient les clés. Je précise que nous étions 4 frères et soeurs. L'un est décédé mais a 2 filles qui sont bien sûr héritières au même titre que nous. Ma soeur a-t-elle le droit de faire ça? (Je la soupçonne d'avoir déjà pris des objets dans la maison; personnellement ce n'est pas ce que je souhaite si ce n'est quelques photos souvenirs!) Merci

Par **youris**, le 14/12/2019 à 10:09

bonjour,

votre soeur n'a pas plus de droits sur ce bien que vous, elle ne peut pas vous interdire d'y accéder.

vous pouvez demander à un notaire de, faire un inventaire et pour vous,d'avoir accès à la maison.

salutations